



MAIRIE  
73730 SAINT PAUL SUR ISERE  
☎ 04.79.38.20.83  
☎ 04.79.38.26.97

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 06 JUIN 2014 à 20 H 00

Présents : MICHAULT Patrick, ASSET Marc, AVRILLIER Véronique, MICHAULT Nelly, PILLET Laurence, LEGER Sylviane, FLACHER Patrick, BLANC Sébastien, AVRIT Clovis CARREAU Gérard MARTIN-CORREIA Alexandra, **sauf** Aurélie OBIN (pouvoir à Mme MICHAULT Nelly), Jérôme LEBOSSELIER (pouvoir à M. ASSET Marc), David VALLON (pouvoir à M. BLANC Sébastien), Julien FILLION-NICOLLET (pouvoir à M. MICHAULT Patrick).

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : MICHAULT Nelly

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 14 mai 2014 est approuvé sans modification

### 2. AFFAIRE DENCHE JEAN-ROBERT

Suite au dépôt de plainte de Monsieur Denis CHENAL, maire de Saint Paul Sur Isère de 2008 à 2014, concernant des travaux réalisés par M. DENCHE Jean-Robert, au lieu-dit la Ville, sans autorisation d'urbanisme, la gendarmerie a établi un procès-verbal en date du 24 septembre 2009. L'audience concernant cette affaire aura lieu le 28 juillet 2014 à 10 h 30 au TGI d'Albertville. La Commune de Saint Paul sur Isère se porte partie-civile.

Délibération adoptée par 15 voix pour.

### 3. APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHOISIES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Un avis n° 07-2014 concernant la commission des impôts directs a été réalisé le 08/04/2014.

Sa durée de validité était jusqu'au 30 avril 2014. L'avis a été déposé le 12/05/2014.

Les personnes qui se sont inscrites dans les délais impartis sont les suivantes :

Mme MATHERET Simone

Mme PATACINI Corine

M. BLANC Martial

M. GUILLOT Jean-Pierre

M. MUTET François

M. MUTET Maurice

Suite au Conseil municipal du 14 mai 2014 et à la demande qui a été faite aux citoyens présents lors de la réunion par Monsieur le maire, il est décidé de compléter la liste par les personnes suivantes.

Mme AVRILLIER Evelyne

Mme FLANDIN Christiane

Mme FLECCHIA Francine

Mme FROMAGET Nathalie

Mme GAIDET Annick

Mme GONTHIER Pascale

Mme MATHERET Sylvie

Mme QUARZAGO Monique

Mme RADO-DIRER Claire

Mme RUFFIER Eliane

Mme VUILLAUME Annie

M. ALLAIRAT Gérard

M. CONTAMINE Roger

M. DONZEL Gilles

M. ECCHER Philippe

M. GUILLOT Gilles

M. PLAN Henry

M. RADO-DIRER Jean  
Edouard

M. RICCHI Jean-Pierre

M. RUET Albert

Le conseil municipal approuve cette liste qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques en complément du courrier de réponse.

Délibération adoptée par 15 voix pour.

#### 4. APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Après la présentation du cahier des charges de l'exploitation forestière, dont les principaux thèmes sont les suivants :

- |   |  |
|---|--|
| I. Déclaration                            | VII. Rencontre préalable au début des travaux d'exploitation |
| II. Respect du milieu naturel             | VIII. Dépôt de bois  |
| III. Prévention incendie                  | IX. Voie d'accès   |
| IV. Responsabilité de l'intervenant       | X. Travaux sur parcelles privées                             |
| V. Respect des autres usagers de la forêt | XI. Coupe rase   |
| VI. Mise en œuvre du chantier             | XII. Remise en état des lieux                                |
|   | XIII. Sanctions  |

Rappel :

Le chargement des camions sera sanglé. Interdiction de rouler avec engins chaînés sur les routes bitumées, longueur maximale du chargement 14,20 m.

Un arrêté sera pris concernant « les barrières de dégel ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce cahier des charges qui a été commenté aux différents débardeurs présents lors de la réunion forêt du 23 mai 2014. Ce cahier des charges sera envoyé en deux exemplaires accompagné d'un courrier à chaque établissement. Un exemplaire devra être retourné à la mairie de Saint Paul Sur Isère, signé, tamponné suivi de la mention lu et approuvé.

Délibération adoptée par 15 voix pour.

#### 5. ADHÉSION AU SIBTAS

Présentation du SIBTAS.

Le SIBTAS est un syndicat intercommunal à vocation unique qui a compétence dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de Basse Tarentaise. Il est composé et financé actuellement par quatre communes (Esserts-Blay, Rognaix, Tours en Savoie et La Bâthie). Il est aussi financé par le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie dans le cadre des politiques jeunesses départementales.

Sur la commune nous avons recensé environ 100 enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au SIBTAS

#### 6. ECOLE - RENTRÉE 2014/2015

**Rythmes Scolaires :** Lundi 2 juin 2014 suite à la rencontre avec les directeurs d'écoles, les professeurs, les parents d'élèves, le DDEN, les élus, il a été décidé de faire ¾ heure / jour en fin de journée. Ce qui revient à faire de la garderie purement et simplement. Que faire faire comme activité à des enfants sur ¾ heure ?

Le maire de Saint Paul Sur Isère s'était positionné sur ¾ heure / jour en début d'après-midi au moment de la sieste ou alors de faire ½ journée le vendredi après-midi ce qui permettait de faire faire des activités à des enfants qui ne peuvent pas en faire habituellement.

Les autres maires de Rognaix et Esserts-blav s'étaient quant à eux positionnés sur une demi-journée.

La position que les professeurs ont défendue va engendrer des dépenses supplémentaires pour les communes. Mais cela est pour le bien des enfants qu'ils disent !!! Ce n'est pas l'avis des maires des communes, ni des parents d'élèves.

Mercredi 4 juin 2014 : rencontre avec M. ROUSSEAU, Inspecteur de l'éducation nationale, les directeurs d'écoles, les professeurs, les parents d'élèves, le DDEN, les élus. Après échanges, il a été décidé de rédiger un document commun aux six mairies de Basse Tarentaise (La Bathie, Tours en Savoie, Cevins, Rognaix, St Paul sur Isère, Esserts-Blay), de le faire parvenir à M. ROUSSEAU, Inspecteur de l'éducation nationale, qui donnera un avis au dossier vers le 5 juillet 2014.

Une rencontre entre les élus, les professeurs des écoles, les parents d'élèves est prévue le mardi 10 juin 2014 à la salle polyvalente de Saint Paul Sur Isère à partir de 20 h 00.

**Cantines** : Chaque enfant déjeunera dans la commune où il est scolarisé. Le prix du repas est de 5,15 € / jour. Une réunion est prévue le 30/06/2014 à 9 h 30 à la mairie de Saint Paul Sur Isère entre Monsieur NOUVEL, directeur du Collège de Saint Paul Sur Isère, les maires et les secrétariats de mairie, afin d'avoir une démarche cohérente sur le RPI. Une convention ainsi qu'un règlement intérieur seront rédigés entre le Collège de Saint Paul Sur Isère et les communes du RPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention (M. BLANC Sébastien), approuve le fait que les enfants mangeront dans la commune où ils sont scolarisés.

## 7. PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Une réunion est prévue le 20 juin 2014 avec l'architecte et d'autres prestataires.

Lors de la réunion de travaux du 28 mai 2014 et après étude du dossier de la salle polyvalente, plusieurs écarts et/ou remarques ont été relevés. Cela pose la question de savoir si nous devons continuer ou non cette réhabilitation. Actuellement Monsieur le maire a adressé une lettre recommandée avec accusé de réception à l'architecte pour suspendre les travaux. -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce sur l'arrêt des travaux.

## 8. COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

A. **TRAVAUX** : Présentation M. Marc ASSET.

### **Changement contacteur chauffage école :**

Dépannage - demander un devis à JBELEC pour changer ce contacteur afin de le remplacer.

### **Couloir de l'école (peinture) appartement :**

M. FLACHER a fait remarquer lors de la réunion travaux qu'il serait bienvenue de ne pas faire intervenir une entreprise extérieure pour réaliser ces travaux de rafraîchissement de peinture de la montée d'escalier car déjà beaucoup de dépenses ont été réalisées sur cet appartement.

Monsieur le maire propose de mettre en état une bonne fois cet appartement et la montée d'escalier. Les dépenses occasionnées sur cet appartement ne sont pas du fait du nouveau Conseil Municipal qui doit assumer les choix qui ont été faits par leurs prédécesseurs.

Les travaux supplémentaires qui ont été demandés par le nouveau Conseil Municipal l'ont été afin de supprimer des points qui auraient été négatifs lors des contrôles obligatoires.

Monsieur le maire ne souhaite pas donner ces travaux aux employés municipaux car le plafond et les murs sont à une hauteur environ de 5 m. Les employés n'ont pas d'échafaudage, ne sont pas formés au montage et vérification d'échafaudage.

9 devis demandés, 3 devis sont arrivés :

Ets BERTINA = 5762,40€ TTC -  
TVA 20%

François PERRIER = 4004,00€  
TTC - TVA 10%

ANB = 3588,00€ TTC - TVA 20%

CHABON Jérôme = pas de  
réponse

TISON Philippe = pas de réponse

FÉCHE Laurent = pas de réponse

GRANDMAISON Christian = pas  
de réponse

BONNET olivier = pas de réponse

RICRA Sylvain = pas de réponse

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 abstention (M. ASSET Marc), 1 voix contre (M. FLACHER Patrick), décide de confier les travaux à l'entreprise ANB.

**Travaux supplémentaires en cours :**

Remplacement du WC et pose d'une réglette qui a été oubliée dans le devis de l'électricien. En attente d'un devis et de la facture.

Une délibération concernant la réalisation des travaux a été prise. Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 abstention (M. FLACHER Patrick), accepte ces travaux supplémentaires.

**Réception des travaux de l'appartement de l'école :**

**Plomberie :** a été réceptionnée sauf le changement d'un WC

**Electricité :** 3 réceptions ont été faites en attente de facture.

**Peinture et sol :** pas de réception, le peintre était absent. Peinture non finie. M. Marc ASSET a sommé le peintre de terminer les travaux.

**Carrelage :** pas de remarque particulière de la commission travaux.

Les dossiers de responsabilité et décennale ont été demandés aux 3 entreprises.

**Location appartement :**

M. Patrick FLACHER a demandé 4 devis pour la réalisation du diagnostic obligatoire.

ALPGÉO : 250,00 €

NB EXPERTISE : 250,00 €

OMEGA EXPERTISE : 299,00 €

ADENA : 308,70 €

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, choisit l'entreprise ALPGÉO pour la somme de 250,00 €.

**Balcon appartement :**

Commande de 6 planches pin traitées autoclave 21 x 145 de 5,40 m. Elles seront remplacées par M. ASSET, M. VALLON et M. CARREAU ; M. BLANC se chargera du transport.

Une délibération concernant la réalisation des travaux a été prise.

Le conseil municipal approuve ces travaux.

**Loyer appartement école :**

M. FLACHER a analysé le marché des communes avoisinantes.

Le prix moyen pondéré est de 6,60 € / m<sup>2</sup> multiplié par 77,58 m<sup>2</sup>, cela donne un loyer environ de 530,00 €. Les membres de la commission proposent de conserver le loyer à 550,00 € hors charges, qui était le loyer en vigueur.

Monsieur le maire propose 600,00 € hors charge. Proposition non retenue. Monsieur le maire se rallie à la majorité.

La mairie s'occupe de déposer une annonce de location, de rédiger un bail de location, de rédiger un ordre de critères de sélection des futurs locataires (famille avec enfants, emploi stable, revenus, quittances des 3 derniers loyers, 1 mois, garants, ...)

Il est prévu d'acheter une boîte aux lettres et de faire fonctionner l'éclairage extérieur.

Une délibération concernant la location de l'appartement a été prise pour le prix de 550,00 € hors charges ainsi que la validation des critères d'attribution. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité, de renouveler la location selon les critères énoncés ci-dessus.

#### **Travaux école (préau, ...):**

M. MICHAULT explique la procédure pour consulter les architectes. Le mieux est de faire un appel à concours. Il faut réaliser le cahier des charges. M. MICHAULT et M. VALLON s'en chargent. Le responsable travaux de la CoRAL se propose de venir nous aider à monter le projet.

Une délibération concernant l'aide de la rédaction du cahier des charges pour la construction du préau et aménagement d'un terrain de jeux, par le responsable travaux de la CoRAL est prise. Ce représentant de la CoRAL travaillera en partenariat avec M. VALLON David et M. Patrick MICHAULT.

Délibération adoptée par 15 voix pour.

#### **Salle d'archivage :**

Le résultat n'est pas satisfaisant pour cause de salpêtre. Lors de la réunion du 20/06/2014 avec l'architecte, le Conseil Municipal propose de demander un dédommagement qui pourra correspondre à une étude et mise en place d'un déshumidificateur.

#### **B. RÉSEAU D'EAU**

M. Jérôme LEBOISSELIER doit remettre sa synthèse sur le contrat qui nous lie à VÉOLIA. Mme Véronique AVRILLIER a précisé qu'il faudrait prévoir une purge au Cudray. demander un devis à M. TURRETA de VÉOLIA.

De plus, dans le chef-lieu, il faut réaliser plusieurs devis pour une bouche qui s'effondre. M. Gérard CARREAU fera une proposition de demande de devis concernant les travaux à Monsieur le maire pour une éventuelle intervention d'été.

C. **FORÊT** : Présentation Mme Véronique AVRILLIER.

#### **Ruisseau Sauge d'en bas :**

Les représentants de la commune ont demandé à M. MUGNIER-POLLET de remettre le ruisseau en état ainsi que la route et le chemin. A contrôler par la mission Forêt.

#### **Police de l'eau :**

Les représentants de la commune demandent que les débardeurs préviennent la police de l'eau lorsqu'ils traversent les ruisseaux.

#### **Barrière de dégel :**

Explication aux débardeurs sur la mise en place de la barrière de dégel.

#### **Traverse évacuation :**

Les représentants de la commune ont fait part de la disparition d'une traverse à M. DIGARD. Ce dernier a contesté dans un premier temps. Mais après avoir pris connaissance des photos de la traverse sous les branches de sapin, accepte et verra avec son fils qui ne l'a pas mis au courant de la disparition de la traverse. M. DIGARD déclare qu'il fera marcher sa responsabilité civile.

#### **O.N.F. :**

Envoyer un courrier à M. MALINVERNO afin de rencontrer MM. GONTHIER Jean et Charles afin de rétablir le marquage de la parcelle 19. M. MALINVERNO

ayant, semble-t-il, marqué des bois appartenant à ces particuliers. Prévenir la commune avant de réaliser les martelages des coupes.

Visite du Garde de l'ONF. Parcelle 10 (environ 30 pins secs).

Téléphoner à l'acheteur italien afin qu'il vienne récupérer son bois.

### **Vente de bois (hêtres) de la Gittaz:**

A M. MUGNIER-POLLET pour la somme 1080,00 €

### **Traverses d'évacuation RTE :**

Faire un courrier pour les traverses et mettre aussi dans le courrier que lors des élagages, les bois ne doivent pas être coupés et couchés sur les chemins, mais coupés et chemins dégagés.

### **Réservoir des Bottières :**

La mission Forêt s'occupe de lancer l'affaire et de contrôler les travaux.

**Rappel :** aucun engin motorisé sur la parcelle.

D. **URBANISME :** Présentation Mme Véronique AVRILLIER.

### **Les demandes préalables accordées**

M. BLANC Pierre - Le Villard : Changement de couverture de grange.

Mme CHAMBET Emmanuelle - Le Villard : Véranda.

### **Les demandes préalables en cours**

M. GARDA Thierry – Beauséjour : Rénovation menuiseries extérieures finition chêne clair.

Mme MARTIN-CORREIA Alexandra - Le Villard : Remplacement de la porte de garage par une baie vitrée.

### **Droit de préemption**

Vente M. WANTELLET / FERRARI mise à prix 78 500,00€. La commune ne préempte pas.

Vente UNICEF / CAUVET mise à prix 45 000,00€. La commune ne préempte pas.

## **9. ELAGAGES DES ROUTES**

Lors de la réunion sécurité prévue le 27 juin 2014 à 18 h 00 en mairie, l'ordre du jour sera la sécurité des tiers :

Elagages des arbres près des routes

Envoi de courriers aux propriétaires avec date de fin de coupe par les propriétaires avant de faire réaliser les travaux par une entreprise et paiement par le Trésor Public.

Pour les travaux de purge sur la route du Cudray, le Conseil municipal demandera l'appui du service R.T.M.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### **Agence de l'eau :**

Le dernier indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable s'élève à 10 points pour l'année 2012. Afin que la commune ne soit pas pénalisée sur sa redevance pour prélèvement dans la ressource en eau, il convient que cet indice atteigne 40 points. Après étude du schéma d'alimentation en eau potable, il s'avère que la commune peut obtenir un indice de 40, voire plus. En conséquence, un courrier sera adressé à l'agence de l'eau, avant le 30 juin 2014, afin de l'en informer.

### **Poubelles en Bayer :**

Devis : 3 devis ont été demandés. 2 devis reçus.  
POINT P = 1095,04 € TTC  
LALIARD BOIS = 1027,10 € TTC  
SAMSE = ne répond pas à l'appel

Le Conseil Municipal retient l'entreprise LALIARD BOIS pour la somme de 1027,10 € TTC. Une subvention sera demandée auprès de CORAL afin d'aider la commune à financer cet équipement.

Délibération 15 voix pour.

### **Poubelles au Villard :**

Le responsable déchets de CORAL viendra sur place pour aider le Conseil Municipal dans sa prise de décision pour l'emplacement et les différents modèles de containers à installer dans le hameau.

Arrêter une date avec la commission travaux.

### **Portail du Cimetière :**

Devis : 5 devis demandés. 1 réponse  
ERIC FERRONNERIE D'ART = 1890,00 € TTC  
DEVILLE DUC GÉRARD = pas de réponse  
DESBIOLLES = pas de réponse  
ACMA = pas de réponse  
REV' ALU = pas de réponse

Le Conseil Municipal souhaite redemander des devis complémentaires avant prise de décision .

### **Nomination d'un référent transport à la CoRAL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose Mme PILLET Laurence comme référent transport auprès de-CoRAL.

### **Présentation par Mme Sylviane LÉGER de l'imprimé « état des lieux » suite à inspection par la commission de la salle polyvalente**

Présentation du document et du retour d'expérience de la visite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'imprimé concernant l'état des lieux.

### **Prix de la location de la salle polyvalente à AIME COUNTRY :**

Le prix est actuellement de 175,00€ / mois. Monsieur le maire propose d'augmenter même légèrement ce prix à 180,00€ / mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la location à 180,00€ / mois à AIME COUNTRY.

### **Demande de dérogation du lieu de célébration d'un mariage :**

Suite au mariage-prévu en octobre prochain, les invités seront environ 150. La salle du Conseil étant trop petite ; une demande a été formulée auprès de Monsieur Quincy, Procureur de la république d'Albertville. Ce dernier a donné son accord pour que ce mariage soit prononcé

dans la salle polyvalente mais attend la délibération du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le déplacement de la salle des mariages à la salle polyvalente.

**Demande de Monsieur FILLON-NICOLLET Michel :**

Demande d'un stage de formation. 70 jours. Non rémunéré. Le conseil municipal émet un avis défavorable.

**Demande de transfert de concession dans le cimetière de la famille RUET :**

Monsieur RUET Hervé a acheté une concession qu'il rétrocède à ses parents. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le transfert de la concession

**Demande de M. DESSAUX Jean Michel :**

Monsieur DESSAUX a demandé à M. CARREAU, conseiller municipal, d'aller jeter un coup d'œil lors du dernier gros orage. M. CARREAU a constaté que le parking de M. DESSAUX était submergé et que la grille d'évacuation d'eau se trouvant chez Monsieur DESSAUX était bouchée. Monsieur le maire demande déjà que la grille qui est sur la propriété de Monsieur DESSAUX soit débouchée par ce dernier. La Commission travaux se rendra prochainement sur place afin de voir les travaux à réaliser, (pose de 1 ou 2 évacuations d'eau en bois). Monsieur le maire demande à ce que M. DESSAUX donne son accord à la commune de Saint Paul Sur Isère pour pouvoir passer sur sa propriété dans le but de rejoindre le chemin du Parc à Saint Paul pour que les employés municipaux puissent passer avec un véhicule léger afin d'exécuter les travaux de mise en place de la ou des évacuations d'eau en bois et d'en assurer leur entretien. Le conseil donne son accord pour l'étude des travaux à réaliser.

**Demande d'un parent pour les collégiens qui fument à proximité de l'abri bus de la maternelle :**

Monsieur le maire a rencontré M. NOUVEL à ce sujet. Monsieur le maire demande à ce qu'un courrier soit envoyé à Monsieur NOUVEL.

**Réclamation de Mme et M. SANIAL Daniel (facture d'eau) :**

M et Mme SANIAL apporteront leur relevé en fin de semaine. Pour le relevé de fin d'année, Monsieur le maire demande à ces personnes d'apporter le relevé d'eau lors de leur dernière venue au mois de décembre. Un courrier de réponse sera adressé à M. et Mme SANIAL.

**Utilisation des bornes incendies et captage sur les robinets :**

Un arrêté d'interdiction d'utilisation des bornes à incendie et des robinets des bassins sera pris par Monsieur le maire. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

**INFO A.S.O. (critérium du Dauphiné) passage dans la commune le 15 juin 2014 :**

La population est informée que le critérium du Dauphiné passera dans la commune le 15 juin 2014 vers 15 h 40 au niveau de Beauséjour - Bayer. Prévoir quelques difficultés de circulation.

**Cérémonie le 14 juin 2014.**

Monsieur le maire rappelle à tout le Conseil Municipal la commémoration le samedi 14 juin 2014 au cimetière de Saint Paul Sur Isère, suivi, de la commémoration à Cevins (stèle Claudius Poux). Rendez-vous devant la mairie de Saint Paul à 18 h 00.

**Réservoir du Replein :**

Monsieur DUPERRIER souhaite que l'ancien réservoir du Replein soit utilisé pour réalimenter le bassin du Replein. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable compte tenu du fait que l'eau n'est plus surveillée.

**Document Unique :**

Monsieur le maire demande à la commission sécurité de s'occuper de cette affaire et de lancer le renseignement de ce document

**Téléphone d'astreinte :**

Monsieur le maire demande de faire un bon de commande pour l'achat d'un téléphone et d'un abonnement pour l'astreinte du maire et des adjoints. M. Marc ASSET s'occupe de lancer la démarche. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Toilettes publiques :**

Madame MICHAULT demande la possibilité de rouvrir les toilettes publiques.

En permanence ?

Lors de certaines manifestations. ?

Après débat, aucune décision n'a été prise. Ce point sera remis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 3 juillet 2014.

**Prochaines réunions programmées par Monsieur le maire :**

Réunion finances : le 19 juin 2014 à 19 :30

Réunion travaux avec architecte : le 20 juin 2014 à 18 :00

Réunion Conseil Municipal exceptionnel : le 20 juin 2014 à 20 :00 (1 seule question sera à l'ordre du jour. Elle concerne la désignation des délégués pour le vote des sénateurs). 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Réunion sécurité : le 27 juin 2014 à 20 :00

Réunion Conseil Municipal : le 3 juillet 2014 à 20 :00

Réunion développement informatique : le 11 juillet 2014 à 19 :30

Fin de la séance à : 24 :00

*La Secrétaire de séance*

**Madame MICHAULT Nelly**

Procès-verbal rédigé par Madame MICHAULT Nelly et validé par Monsieur MICHAULT Patrick, maire.

Affiché le 13 juin 2014